



Recours a un contrat de prestations

Par **Saraswati**, le **26/12/2012** à **19:21**

Madame, Monsieur, J'ai souscrit un contrat avec un centre pour rencontrer quelqu'un depuis octobre 2012. L'agence m'a demandé pour le paiement de lui 10 chèques de 75 euros pour commencer à prélever sur mon compte à partir du 10 novembre 2012. Aujourd'hui j'apprends que mon contrat prend fin à compter du 31/12/2012. Donc je ne retrouve sans travail, j'ai envoyé des mails à l'agence de St Paul Ile de la Réunion et l'agence en France pour leur informer de ma situation comme quoi je n'ai plus de travail et je demande la résiliation, ils m'ont répondu que c'est impossible pour l'agence de la Réunion et celui de la métropole, ils m'ont pas donné signe jusqu'à aujourd'hui. Alors ma question est la suivante quel recours ai-je droit, je ne sais pas comment faire pour payer cet échéance et est-ce que je peux annuler mes chèques au niveau de la banque. S'il vous plaît aidez moi, j'ai besoin de votre aide et à qui je dois m'adresser. En vous remerciant par avance, j'espère que vous allez trouver une solution à mon problème. Je reste à votre disposition, vous pouvez me contacter par mail ou au
XXXXXXXXXX.

Bonne Réception

Salutations Respectueuses

M.Eliane **XXXXXXXXXXXX**

Par **chaber**, le **27/12/2012** à **07:41**

bonjour

bonjour,

conformément à la charte du forum, j'ai supprimé vos coordonnées personnelles.

Le bénéficiaire des chèques antidatés peut les déposer tous le même jour et immédiatement.

Lorsque vous émettez un chèque votre compte doit être approvisionné.

Les chèques émis ne peuvent être annulés

C'est le danger d'établir des chèques antidatés

Par **Saraswati**, le **27/12/2012** à **08:12**

Merci de bien vouloir me répondre, si je comprends bien je n'ai aucun recours, normalement mon compte est approvisionné, mais le fait que j'ai perdu mon emploi ma situation financière change, 74 euros par mois c'est un gros trou dans mon budget. Merci quand même.

Bonne réception

Salutations Respectueuses

Saraswati